

Séance du : 7 décembre 2015

n° 34/2015

L'an deux mille quinze, le sept décembre à 17 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Isabelle COUTUREAU, Marie-Gabrielle DAYMIER, Marie-Françoise GAUBERT, Patricia RUIZ, Sandrine VALETTE,

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Serge OURLIAC, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

P.CHESNAY à C.CABROL, M.DUTECH à D.VIENNE, M.GALANT à B.ASENSIO, M.DEMANGEOT à M.CRESPY, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, B. STUDER à JP POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 39

Délégués suppléants :

Mme Colette CABROL, Nelly CALMET, Marie-Claire GAROFALO

Mrs Brice ASENSIO, Jean-Clément CASSAN, Etienne CRESPY, Guy DARNAUD, Olivier GUERRA, Alain ITIER, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémi ZANATTA.

Excusés :

Mmes Andrée ORIOL, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jean-Claude LAUTRE, Christian REBELLE, Marc TARDIEU.

Objet : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs

Monsieur le Président expose :

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil aux comptables extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et des Etablissements publics locaux.

Aux termes de cet arrêté, les receveurs sont autorisés à apporter aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. En contrepartie de ses prestations, une indemnité annuelle peut être allouée sur la base d'un barème portant sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus.

Le barème préconisé par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 est le suivant :

- Sur les 7 622,45 premiers euros : 3^o/100
- Sur les 22 867,35 euros suivants : 2^o/100
- Sur les 30 489,80 euros suivants : 1,5^o/100
- Sur les 60 979,61 euros suivants : 1^o/100
- Sur les 106 714,31 euros suivants : 0,75^o/100
- Sur les 152 449,02 euros suivants : 0,50^o/100
- Sur les 228 673,53 euros suivants : 0,25^o/100
- Sur les sommes > à 609 796,07 euros : 0,10^o/100

Pour permettre le règlement de l'indemnité du Trésorier, il convient que le Conseil Syndical délibère.

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- 1°) **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100% à Mr DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Villefranche-de-Lauragais;
- 2°) **DE CALCULER** cette indemnité selon le barème préconisé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983
- 3°) **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits budgétairement au chapitre 011, nature 6225 du budget du PETR du Pays Lauragais.

Fait à Avignonet Lauragais, le 7 décembre 2015.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr